

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** Couche de fond aérosol

· **Code du produit:** 4082 / 4083 / 4332

· **Emploi de la substance / de la préparation** Couche

· **Fournisseur:**

Winoil AG

Unterdorfstrasse 37

CH-4658 Daeniken

Tel.: +41 62 288 11 11

Fax: +41 62 288 11 88

**Service chargé des renseignements:** Abteilung Produktsicherheit  
Tel.: +41 62 288 11 33

**Renseignements en cas d'urgence:** Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum  
(STIZ) Kurzwahl 145

### 2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

67-64-1	acétone  Xi,  F; R 11-36-66-67	25-50%
123-86-4	acétate de n-butyle R 10-66-67	10-25%
106-97-8	butane  F+; R 12	10-25%
74-98-6	propane  F+; R 12	10-25%
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc  N; R 50/53	≤ 2,5%
64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)  Xn; R 65-66-67	≤ 2,5%
67-63-0	propane-2-ol  Xi,  F; R 11-36-67	≤ 2,5%
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)  Xn,  Xi,  N; R 10-37-51/53-65-66-67	≤ 0,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.08.2009

Révision: 20.08.2009

Nom du produit: *Couche de fond aérosol*

(suite de la page 1)

### 3 Identification des dangers

**Principaux dangers:**



*Xi Irritant*  
*F+ Extrêmement inflammable*

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (p.ex. dans la voiture). Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

**Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 4 Premiers secours

· **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)

CFR

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.08.2009

Révision: 20.08.2009

**Nom du produit: Couche de fond aérosol**

(suite de la page 2)

- Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
  - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
  - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
  - Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
  - Assurer une aération suffisante.
  - Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Indications supplémentaires:** Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
  - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
  - Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
  - Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
  - Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
  - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
  - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
  - Stocker dans un endroit frais.
  - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
  - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
  - Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
  - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
  - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
  - Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

<b>67-64-1 acétone</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2400 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1200 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 960 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 480 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
<b>106-97-8 butane</b>	
VME (Suisse)	1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
<b>74-98-6 propane</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m <sup>3</sup> , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
<b>67-63-0 propane-2-ol</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm

(suite page 4)

CFR

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.08.2009

Révision: 20.08.2009

**Nom du produit: Couche de fond aérosol**

(suite de la page 3)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Berührung mit den Augen vermeiden

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**

· **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps: Vêtement de protection léger**

### 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

<b>Forme:</b>	Aérosol
<b>Couleur:</b>	Gris
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· <b>Point d'inflammation:</b>	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion:</b>	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	1,2 Vol %
<b>Supérieure:</b>	13,0 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20°C:</b>	8300 hPa
· <b>Densité à 20°C:</b>	0,89 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible

(suite page 5)

CFR

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.08.2009

Révision: 20.08.2009

Nom du produit: *Couche de fond aérosol*

(suite de la page 4)

CE-COV g/L	791,7 g/l
CE-COV %	88,76 %

### 10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### 67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)

#### 7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

### 12 Informations écologiques

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

CFR

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.08.2009

Révision: 20.08.2009

Nom du produit: *Couche de fond aérosol*

(suite de la page 5)

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
- **No ONU:** 1950
- **Étiquette de danger:** 2.1
- **Désignation du produit:** 1950 AÉROSOLS

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 2
- **No ONU:** 1950
- **Label:** 2.1
- **No EMS:** F-D,S-U
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 2.1
- **No ID ONU:** 1950
- **Label:** 2.1
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



*Xi Irritant*  
*F+ Extrêmement inflammable*

- **Phrases R:**
  - 12 Extrêmement inflammable.
  - 36 Irritant pour les yeux.
  - 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
  - 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Phrases S:**
  - 2 Conserver hors de la portée des enfants.

(suite page 7)

CFR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 20.08.2009

Révision: 20.08.2009

**Nom du produit: Couche de fond aérosol**

(suite de la page 6)

- 23 Ne pas respirer l'aérosol.  
 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.  
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (p.ex. dans la voiture). Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

**16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 10 Inflammable.  
 11 Facilement inflammable.  
 12 Extrêmement inflammable.  
 36 Irritant pour les yeux.  
 37 Irritant pour les voies respiratoires.  
 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Contact:** Anwendungstechnik

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente** SDB - Änderung gültig ab Abfüllung am

CFR